Nations Unies S/2008/525

Conseil de sécurité

Distr. générale
6 août 2008

Original : français

Lettre datée du 5 août 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le communiqué final de la réunion ministérielle d'urgence élargie du Comité exécutif de l'Organisation de la Conférence islamique sur les derniers développements au Soudan, qui s'est tenue à Djedda, le 4 août 2008 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire publier ce communiqué final comme document des Nations Unies.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Coly **Seck**

08-45164 (F) 110808 110808

Annexe à la lettre datée du 5 août 2008 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et français]

Communiqué final de la réunion ministérielle d'urgence élargie du Comité exécutif sur les derniers développements au Soudan

Djedda (Arabie saoudite), 3 cha'ban 1429 H (4 août 2008)

Une réunion ministérielle d'urgence du Comité exécutif de l'OCI s'est tenue le lundi 4 août 2008 au siège du Secrétariat général à Djeddah, Royaume d'Arabie saoudite, pour discuter de la tentative du Procureur de la Cour pénale internationale (CPI) d'inculper le Président Omar Hassan Al-Bashir. Après d'intenses délibérations au cours desquelles elle a rappelé les précédentes résolutions adoptées par le Conseil des ministres des affaires étrangères et la Conférence islamique au sommet sur le conflit du Darfour, elle a convenu de ce qui suit :

1. Le réunion a exprimé son entière solidarité avec le Soudan sous la direction de S. E. le Président Omar Hassan Al-Bashir et a fait part de son soutien indéfectible aux divers efforts déployés en vue de réaliser une véritable réconciliation nationale et instaurer une paix et une stabilité durables au Soudan dans le respect de sa souveraineté et de son unité. À ce propos, elle a invité les parties soudanaises et les autres parties prenantes à renouveler leur engagement à redynamiser le processus de paix au Darfour et à coopérer de manière constructive avec les diverses initiatives prises à cet égard.

2. La réunion a réitéré son respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Soudan ainsi que du principe de la non-ingérence dans ses affaires intérieures. Elle a invité toute la communauté internationale à faire de même.

3. La réunion a examiné la récente demande du Procureur de la CPI d'inculper S. E. le Président Omar Hassan Al-Bashir et l'a considérée injustifiée et inacceptable. Elle a fait état de sa profonde préoccupation du fait que cela pourrait menacer sérieusement les efforts en cours pour le règlement diligent du conflit au Darfour et pour la réalisation d'une paix durable et la réconciliation au Soudan. Elle a, en outre, exprimé sa profonde préoccupation du fait que cette action pourrait déstabiliser davantage ce pays et la région dans son ensemble.

4. La réunion a exhorté le Conseil de sécurité des Nations Unies à suspendre indéfiniment la démarche du Procureur contre le Président Omar Hassan Al-Bashir et a décidé, à ce propos, que l'OCI devra coordonner ses efforts avec l'Union africaine, la Ligue des États arabes, le Mouvement des non-alignés et les autres groupements politiques en vue de soutenir les mesures prises au niveau des Nations Unies et ailleurs et qui visent à désamorcer cette dangereuse situation et à empêcher sa reproduction. Dans ce contexte, elle a instruit le Groupe de l'OCI à New York de trouver les voies et moyens les plus appropriés pour l'examen de cette

question lors de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

5. La réunion a réaffirmé que toute forme de discrimination et de deux poids deux mesures dans l'application des principes de la justice pénale et dans la lutte contre l'impunité des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, sapera la vitalité de la CPI et aura un impact négatif sur sa crédibilité.

6. La réunion a souligné que conformément au Statut de Rome, la CPI ne peut être que le complément des juridictions nationales qui ont la responsabilité première de mener des enquêtes ou des poursuites concernant des cas relevant de leur juridiction.

7. La réunion a invité les États membres de l'OCI et la communauté internationale à renforcer leur engagement à soutenir les efforts visant à instaurer la paix au Darfour. À ce propos, elle les a exhortés à contribuer sans tarder au renforcement des opérations de la Mission conjointe des Nations Unies et de l'Union africaine au Darfour (MINUAD) dont le mandat vient d'être prorogé par le Conseil de sécurité des Nations Unies, et à investir massivement au Darfour afin d'appuyer les efforts tendant à améliorer les conditions humanitaires et à assurer la reconstruction et le développement de cette province.

8. La réunion a promis d'apporter son soutien sans faille au médiateur en chef conjoint de l'ONU et de l'UA sur le conflit du Darfour, S. E. Djibril Bassole, qui vient d'être nommé. Elle a exhorté les différentes parties à coopérer pleinement avec lui pour le succès de sa mission.

9. La réunion a noté avec satisfaction le progrès enregistré dans la mise en œuvre de l'accord entre le Soudan et le Tchad initié par le Président de la onzième session de la Conférence islamique au Sommet, S. E. M. Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal. Elle a exhorté ces deux pays membres de l'OCI à continuer à respecter leurs engagements à promouvoir des relations de bon voisinage et à faciliter le règlement diligent du conflit du Darfour dans le cadre de l'accord de Dakar du 13 mars 2008. Elle a salué les efforts déployés récemment par S. E. le Président Abdoulaye Wade et le leader libyen Muammar Al-Gaddafi et qui ont abouti au rétablissement des relations diplomatiques entre le Soudan et le Tchad.

10. La réunion a salué les efforts conjoints déployés par le Gouvernement du Soudan, le Secrétaire général de l'OCI et le Président de la Banque islamique de développement pour organiser une conférence des donateurs sous l'égide de l'OCI, ce qui traduit l'engagement sérieux du Gouvernement du Soudan à réaliser la paix et le développement du Darfour. Elle a invité les États membres à participer de manière effective à la conférence et à lui apporter des contributions généreuses.

11. La réunion a invité la MINUAD et les agences de secours humanitaire à continuer de s'acquitter de leur mission et à apporter leur précieuse assistance au peuple du Darfour qui est dans le besoin.

12. La réunion a demandé au Secrétaire général de l'OCI de transmettre ce communiqué final, par le truchement du groupe des ambassadeurs de l'OCI à New York, au Secrétaire général des Nations Unies ainsi qu'aux Présidents du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies, aux fins de diffusion comme document officiel.